Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 022-212203640-20260320-202618-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
Arrondissement de DINAN – Canton DINAN ouest
Séance du Conseil Municipal du 20 mars 2026

COMMUNE DE TRELIVAN

**PROCES-VERBAL ET DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE TRELIVAN**

**SEANCE DU 20 MARS 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars à 18h30 les membres du Conseil Municipal de la commune de TRELIVAN proclamés élus par le bureau électoral à la suite des élections du 15 mars 2026, se sont réunis salle du conseil en Mairie sur convocation en date du 16 mars 2026 qui a été adressée par Madame le Maire Suzanne LEBRETON conformément à l'article L.2121-11 du Code Générale des Collectivités Territoriales.

**Étaient présents les conseillers municipaux suivants** :

| | | |
|---|---|---|
| LEBRETON Suzanne | LUCAS Dominique | BUREAU Anaëlle |
| COMMUNIER Aurélien | BOURDÉ Dominique | GASTÉ Florent |
| CAYET Laurette | GUEHENNEUC Rodolphe | GATELLIER Florence |
| LASSERRE Valentin | HERVÉ Lucie | LECHEVESTRIER Jean |
| LE GAL DAYOT Julie | RÉHEL Christine | PORS Gwénolé |
| RUELLAN Marie | THOMAS Sylvie | RADOUX Alain |
| LEMAITRE Fabrice | SAULNIER Laurence | |

**Absents Excusés** :
Monsieur LE FLAHEC Laurent pouvoir à Monsieur LEMAITRE Fabrice
Madame LEGALLAIS Marie-Pierre pouvoir à Madame LEBRETON Suzanne
Monsieur YVART Didier pouvoir à Madame LE GAL DAYOT Julie

**Président de séance :** Election du Maire et des adjoints Madame BOURDÉ Dominique

**Président de séance** : Madame LEBRETON Suzanne

**Secrétaire de séance** : Monsieur LASSERRE Valentin

Membres en exercice : 23

Membres présents : 20

Membres votants :23

## Question 7-2026-18 DECISION CONCERNANT LE NOMBRE DE MEMBRES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le conseil d'administration du CCAS est présidé de droit par le Maire, ce conseil est composé à parité d'élus municipaux et de membres issus de la société civile, dans une proportion de 8 minimum à 16 maximum, en plus du Maire.

Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 022-212203640-20260320-202618-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
Arrondissement de DINAN – Canton DINAN ouest
Séance du Conseil Municipal du 20 mars 2026

**COMMUNE DE TRELIVAN**

Parmi les membres nommés, la loi prescrit une représentation de quatre catégories d'associations :

-les associations de personnes âgées et de retraité

-les associations de personnes handicapées

-les associations œuvrant dans le secteur de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion

-l 'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF)

Le conseil municipal fixe le nombre de membres à 7 conseillers plus le Maire

Fait et délibéré en séance et ont signé les membres présents

Acte rendu exécutoire par sa transmission et sa publication à la Préfecture de Saint Brieuc.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Suzanne LEBRETON

Secrétaire de séance,

Valentin LASSERRE

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telercours.fr